

PRODWAYS GROUP

Société anonyme au capital de 25.811.662 Euros
Siège social : 43 avenue des Trois Peuples – 78180 Montigny-le-Bretonneux
801 018 573 R.C.S. Versailles

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL DU 1^{er} AVRIL 2025

[...]

Le Conseil d'administration de Prodways Group du 19 mars 2025 a donné délégation de pouvoirs au Directeur général pour constater la réalisation de la conditions de présence au 31 mars 2025, des bénéficiaires des plans sélectif et collectif d'attributions gratuites d'actions de 2023 en cours, et constater le cas échéant l'acquisition définitive des actions, et l'augmentation de capital en résultant.

[...]

Constatation de l'augmentation de capital corrélative

Les plans d'attributions gratuites d'actions 2023 prévoient que les actions acquises aux termes des plans sont des actions nouvelles à émettre, entraînant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires des actions gratuites.

En conséquence, conformément à la délégation du Conseil d'administration du 19 mars 2025 et des constatations d'acquisition d'actions gratuites ci-dessus au titre des plans sélectif et collectif 2023, le Directeur général constate ce jour l'acquisition de 127.200 actions au total au profit des bénéficiaires listés en annexes 1 et 2 selon la répartition indiquée dans ces annexes. Le Directeur général constate en conséquence une augmentation corrélative de capital de 63.600 euros au total par voie d'incorporation d'une somme de même montant prélevée sur le compte de primes.

Le Directeur général décide corrélativement la modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit :

Il est ajouté à la fin de l'article 6 (apports – formation du capital) le paragraphe suivant :

« Suite à l'acquisition définitive et gratuite le 31 mars 2025 de 127.200 actions de 0,50 euro chacune au profit de mandataires sociaux et salariés du groupe bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions, le capital est augmenté d'un montant de 63.600 euros par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte de prime et ayant pour effet de porter le capital social de 25.811.662 euros à 25.875.262 euros. »

L'article 7 (capital social) est dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à 25.875.262 euros.

Il est divisé en 51.750.524 actions ordinaires de 0,50 euros chacune de valeur nominale. »

Le Directeur général donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi et procéder à la demande d'admission des actions nouvelles à la cote.

[...]



Extrait certifié conforme le 6 mai 2025 par Guillaume DERAISME, Directeur Général